

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STE-AGATHE-EN-DONZY**

Séance du 27 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-sept mai à 20 h 30
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de Monsieur COASSY Bruno, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Etaient présents :

M. PRUD'HOMME Daniel	Mme MAUGÉ Solange
M. GAGNAIRE Bernard	M. GUEDON Serge
M. QUÉRAT David	Mme MATTANA Nathalie
M. RABUT André	Mme MILLET Sabine

Excusées : Mme RONDEPIERRE Sandrine, Mme REY Paule Maryse

Secrétaire de séance : M. GAGNAIRE Bernard

**Objet : APPROBATION DE LA PARTICIPATION AU TRANSPORT SCOLAIRE
ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**
2022.04.03

Monsieur le Maire rappelle que, depuis la fermeture de l'école de SAINTE-AGATHE-EN-DONZY, la commune prend traditionnellement en charge le transport scolaire des enfants de la commune fréquentant l'école publique de Bussières.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DÉCIDE de verser au titre de l'année scolaire 2021-2022 la somme de 110.00 € par élève dont les noms suivent :

- CHARNAY Mélyne
- LION Maëlie
- LION Malo
- RIVIERE Raphaël

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Fait à STE-AGATHE-EN-DONZY, le 23 juin 2022
Le Maire,

Bruno COASSY.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201964-20220527-20220403-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2022

Affichage : 28/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

